

# ACCIDENTS DE SERVICE ET MALADIES PROFESSIONNELLES (ÉTAT ET TERRITORIALE)


**2 jours**

## GESTION ET INDEMNISATION

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : décrets relatifs au CITIS, à la période de préparation au reclassement, au temps partiel pour raison thérapeutique, aux conseils médicaux, dernières jurisprudences

### NOTIONS JURIDIQUES

- › Accidents de service, de trajet, de mission : les définitions
  - › Les hypothèses en lien avec la notion de "circonstance particulière"
  - › La maladie professionnelle : application des tableaux de sécurité sociale
- Études de cas sur l'appréciation de l'imputabilité au service - Jurisprudences  
Cas pratique : décrypter un tableau de maladie professionnelle

### PROCÉDURE D'OCTROI DU CONGÉ POUR INVALIDITÉ TEMPORAIRE IMPUTABLE AU SERVICE (CITIS)

- › Démarches et acteurs du CITIS : les règles issues du décret du 21 février (FPE) et du 10 avril 2019 (FPT)
    - l'agent : quel délai pour déclarer l'accident ou la maladie professionnelle ?
    - l'administration : délai et modalités d'instruction des demandes - Quid du non respect des délais d'instruction ? L'enquête administrative et l'expertise médicale
    - procédure de reconnaissance de la maladie professionnelle : rôle du médecin du travail (modifications des dispositions relatives à la médecine de prévention dans la FPE - Décret du 27 mai 2020)
    - les cas de saisine du conseil médical (décrets du 11 mars 2022 relatifs aux conseils médicaux) : une compétence résiduelle
  - › La position statutaire de l'agent dans l'attente du traitement de son dossier
  - › Reconnaissance de l'imputabilité au service et placement de l'agent en CITIS
- Brainstorming : la motivation des décisions d'imputabilité au service

### LES DROITS DE L'AGENT

- › Durée, indemnisation du CITIS - Contrôles exercés par l'administration pendant le CITIS
  - › Maintien du Congé Maladie Ordinaire (CMO), Congé Longue Maladie (CLM) imputables au service si la maladie ou la blessure provient d'une circonstance particulière
  - › Conséquences sur la carrière et rappel des obligations de l'agent
  - › Prestations en nature : prise en charge des frais et des soins
- Cas pratique : les prestations à la charge de l'employeur

### L'ISSUE DU CONGÉ

- › Zoom sur les notions de consolidation et de guérison
- › Les issues du CITIS : aptitude à la reprise et réintégration, aménagement de poste de travail, nouvelle affectation, temps partiel thérapeutique, reclassement, retraite pour invalidité
- › Gestion des cas de rechute

### LA RÉPARATION

- › Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) : conditions d'octroi, procédure, modalités de calcul
- › Rente Viagère d'Invalidité (RVI) : cas de versement, modalités de calcul et articulation avec l'ATI
- › Assouplissement de la règle du forfait de pension

Analyse de jurisprudences

Illustration : la règle de la validité restante

### PRINCIPES DE GESTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP) DES AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

- › Déterminer le régime applicable
- › Reconnaissance de l'AT/MP - Droits à congés et issue des congés pour AT/MP
- › Coordination avec le régime général
- › L'indemnisation des séquelles par le régime général

Quiz de validation des acquis

### OBJECTIFS

- Distinguer les notions d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle, pour les agents titulaires et contractuels.
- Appliquer les procédures à respecter dans le cadre du CITIS.
- Déterminer les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- La possibilité de travailler sur les documents apportés par les participants pour une approche encore plus personnalisée : dossiers de maladies imputables au service ou d'accidents de service
- Une formation réservée aux agents de la fonction publique d'État ou des collectivités territoriales

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel, responsables des services sociaux, du service médical, hygiène/santé/sécurité, agents chargés de la gestion des carrières ou des accidents de service dans la fonction publique d'État et les collectivités territoriales

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

1 600 € HT - Réf : VRE-INCL

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :  
les 19 et 20 février 2024  
les 28 et 29 mars 2024  
les 16 et 17 mai 2024  
les 28 et 29 novembre 2024

Paris Montparnasse :  
les 16 et 17 septembre 2024  
les 19 et 20 décembre 2024

